

**Vietnam****Les crimes américains**

Dans ses sessions de Stockholm (mai 1967) et de Roskilde (novembre 1967), le Tribunal international Bertrand Russell a prononcé la condamnation de la guerre d'agression menée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre le peuple vietnamien et ses droits fondamentaux, des crimes de guerre de toutes sortes commis au cours de cette agression et du génocide auquel elle a abouti.

Il a semblé aux membres et collaborateurs français du Tribunal qu'il n'était pas possible de laisser sans suite cette activité tant que l'agression se poursuivait alors surtout que des éléments nouveaux exigeaient des investigations nouvelles.

En effet, d'une part, au soulèvement des populations du Sud Vietnam contre la domination américaine et le régime exécuté de Saigon, les forces armées américaines répondaient par le massacre des populations urbaines et la destruction des villes et des monuments les plus précieux du patrimoine national vietnamien. D'autre part, au mépris des assurances données par le Président Johnson, les bombardements sur la République démocratique du Vietnam, même limités à la zone située au sud du 19e parallèle ont redoublé d'intensité et de sauvagerie.

C'est pour ces raisons et aussi pour compenser l'insuffisance de l'information de l'opinion publique qu'a été prise l'initiative de créer à Paris un Centre International d'information pour la dénonciation des crimes de guerre dont la première manifestation a été l'organisation et la tenue de trois journées d'information sur la situation récente au Vietnam.

Au cours de ces journées, le Centre a pris connaissance des témoignages de Peter Weiss, Mary McCarthy, écrivains, Gulina Weiss, artiste, Jacques Decornoy, Marc Riboud, Brigitte Friang, Madeleine Riffaud, journalistes, des films réalisés par François Chalais et Michel Honorin de l'O.R.T.F.

Le Centre a entendu des témoins vietnamiens : M. Pham Van Bach, Président de la Cour Suprême de la République Démocratique du Vietnam, Mme Truong Thi Hué, Secrétaire générale du Comité pour la dénonciation des crimes de guerre américains au Sud Vietnam, Mme Pham Thanh Vân, membre du Comité de Solidarité du peuple vietnamien du Sud avec le peuple américain, des témoins américains de retour du Sud Vietnam : Cari Strock et Joseph Carey.

Il a également entendu les rapports de Georges Boudarel, attaché de recherches au C.N.R.S., du Dr Marcel - Francis Kahn, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, de Henri Van Regemorter, Directeur de recherches au C.N.R.S. et de Léo Matarasso, Avocat à la Cour de Paris.

Il a examiné de nombreux documents et films provenant des télévisions vietnamienne, américaine et soviétique ainsi que des photographies et pièces à conviction soumises par lui au public et à la presse.

Il a acquis la conviction que les bombardements systématiques sur le territoire de la République Démocratique du Vietnam, loin de diminuer ainsi que tente de le faire croire la propagande intéressée des Etats-Unis d'Amé-

rique, n'ont fait que croître en ampleur et en intensité. Depuis le 31 mars 1968, le nombre des raids et des canonnades, le nombre des objectifs visés, le tonnage des bombes et d'obus sont largement supérieurs sur la zone comprise entre le 19° et le 17° parallèle à ce qu'ils étaient auparavant sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Vietnam.

Aggravation de la violence

A cet accroissement quantitatif, il faut ajouter un perfectionnement des armes utilisées, notamment des engins antipersonnels et de leur emploi combiné avec d'autres armes. Les mines et les bombes, en particulier les bombes à billes si souvent dénoncées, sont maintenant fréquemment pourvues de mécanismes à retardement, ce qui les rend particulièrement redoutables pour la population civile et notamment les enfants.

Le Centre a également acquis la conviction qu'au soulèvement légitime des populations du Sud Vietnam, l'armée américaine et ses subordonnés ont répondu par l'extension aux centres urbains, même à Saïgon, d'une politique délibérée de destruction et d'extermination déjà systématiquement mise en œuvre dans les campagnes. Le nombre des réfugiés et des sans-abri a atteint des limites insoutenables. Certains chefs militaires américains sont allés jusqu'à déclarer que pour « sauver » telle ville, il avait fallu la détruire. Toutes les formes de répression, des tortures aux déportations massives, des exécutions sommaires aux massacres, se sont amplifiées. L'héritage culturel lui-même a été atteint, ce qui constitue une perte irréparable non seulement pour la nation vietnamienne mais aussi pour la culture universelle.

La résistance victorieuse du peuple vietnamien et la lutte des peuples du monde contre l'agression américaine au Vietnam ont cependant contraint le gouvernement des Etats-Unis à accepter les conversations officielles de Paris. Ces conversations ont pour but de

déterminer la cessation inconditionnelle des bombardements et de tout autre acte de guerre sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Vietnam pour permettre de porter ensuite sur d'autres questions intéressant les deux parties.

Dans la réalité, les représentants du gouvernement américain n'ont cessé de soutenir



au cours des séances les positions les plus contestables tant en droit qu'en fait.

A l'idée de la cessation inconditionnelle des bombardements, ils opposent sans cesse une idée de réciprocité qui tend à nier leur caractère d'agresseur,

oubliant qu'ils ont porté la guerre sur le territoire vietnamien sans qu'il y ait de représailles sur leur propre territoire.

Sous le terme nouveau et confus de « retenue », ils tentent de laisser croire qu'ils ont réduit leur agression et seraient en droit d'exiger une contrepartie.

Or, d'une part, ils n'ont aucun droit à une telle contrepartie, et d'autre part, ainsi que nous l'avons établi, il n'y a jamais eu de véritable « retenue » du côté américain.

La justesse d'une cause

A ces sophismes, la République Démocratique du Vietnam oppose à la fois sa bonne volonté et la justesse de sa cause.

En participant aux conversations de Paris

avant la cessation complète des bombardements sur son territoire, en libérant à plusieurs reprises des pilotes abattus sur son sol, etc., la République Démocratique du Vietnam a montré par des gestes non équivoques son désir d'aboutir à une solution pacifique dont elle a donné les bases dès le début de l'escalade par sa déclaration bien connue en quatre points.

De son côté, le peuple vietnamien du Sud, selon le programme politique du Front National de Libération, réalise son unité face aux agresseurs américains et à leurs hommes de paille, et remporte des victoires de plus en plus grandes, s'acheminant irrésistiblement vers sa victoire finale.

La constitution récente de l'Alliance des Forces nationales démocratiques et pacifiques des populations du Sud Vietnam représente une étape importante dans cette voie.

Le Centre International d'information pour la dénonciation des crimes de guerre s'engage à continuer sans relâche son œuvre que rend d'autant plus nécessaire une information trop souvent partielle, déformée ou insuffisante qui tend à masquer à l'opinion publique internationale l'agression américaine et la gravité des crimes dont le peuple vietnamien est la victime.

Il invite chacun à contribuer à cette œuvre de vérité.

Il appelle d'une part à soutenir le combat exemplaire du peuple vietnamien en lutte pour sa liberté et son indépendance, et d'autre part à exiger du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qu'il mette fin à la guerre d'agression et à tous les crimes qui en découlent, qu'il retire du Sud Vietnam ses troupes et celles de ses satellites, qu'il reconnaisse le Front National de Libération du Sud

Vietnam, qu'il laisse au peuple vietnamien le soin de régler ses propres affaires sans aucune ingérence étrangère, et en premier lieu qu'il cesse immédiatement et inconditionnellement les bombardements et tout autre acte de guerre contre la République Démocratique du Vietnam afin que les conversations de Paris puissent aborder d'autres questions intéressant les deux parties.

• Résolution adoptée par le Centre International d'Information pour la Dénonciation des Crimes de Guerre, le 10 juillet 1968.

• Le Comité Directeur du Centre International d'Information pour la Dénonciation des Crimes de Guerre est composé de :

S. de Beauvoir ;
D. Berger ;
Dr Abraham Behar ;
M^e Solange Bouvier Ajam ;
G. Boudarel ;
J. Chesneaux ;
G. Chaliand ;
Pr. Jean-Claude Dreyfus ;
C. Fourniau ;
M. Garaudet ;
Pr. ag. Mireille Gansel ;
M^e Gisèle Halimi ;
M^e Yves Jouffa ;
Pr. Marcel-Francis Kahn ;
Dr Jean-Michel Krivine ;
Pr. Edgar Lederer ;
M^e Léo Matarasso ;
J. Mincés ;
Pr. Alexandre Minkowski ;
R. Pic ;
M. Riffaud ;
Pr. André Roussel ;
Pr. Laurent Schwartz ;
J.-P. Sartre ;
H. Van Regemorter ;
J.-P. Vigier.

• Les sous-titres sont de la rédaction.